

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire	Gaétan Vachon,
Mesdames les conseillères	Luce Lacroix, Nicole Boilard,
Messieurs les conseillers	Claude Gagnon, Marco Côté, Eddy Faucher, Steve Rouleau,

AVIS vous est donné par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie est convoquée pour **lundi le 23 janvier 2023 à 16 h 30**, suivant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, et seront pris en considération les sujets suivants :

DATE ET HEURE : 23 janvier 2023 à 16 h 30

LIEU : Salle du conseil

1 **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

2 **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

3 **QUESTIONS DE L'AUDITOIRE**

4 **CORRESPONDANCES**

5. **GREFFE**

5.1 Adoption du règlement numéro 1867-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection de voirie et de pavage de diverses voies publiques, la réfection des bordures de rues ainsi que la construction de trottoirs et un emprunt de 1 300 000,00 \$

5.2 Résolution établissant la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1867-2023 / Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la réfection de voirie et de pavage de diverses voies publiques, la réfection des bordures de rues ainsi que la construction de trottoirs et un emprunt de 1 300 000,00 \$

- 5.3 Adoption du règlement numéro 1868-2023 décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments municipaux et un emprunt de 1 400 000,00 \$
- 5.4 Résolution établissant la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1868-2023 / Règlement décrétant des dépenses en immobilisations pour la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments municipaux et un emprunt de 1 400 000,00 \$
- 5.5 Adoption du règlement numéro 1869-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 2 200 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour des travaux de réfection des services municipaux du boulevard Vachon Sud (route 173), entre la route Carter et le ruisseau Dupuis
- 5.6 Résolution établissant la procédure d'enregistrement pour les personnes habiles à voter sur l'approbation du règlement numéro 1869-2023 / Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 200 000,00 \$, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, pour des travaux de réfection des services municipaux du boulevard Vachon Sud (route 173), entre la route Carter et le ruisseau Dupuis
- 5.7 Résolution acceptant le renouvellement des polices accident pour les pompiers et les bénévoles pour l'année 2023

6. FINANCES ET ADMINISTRATION

- 6.1 Acceptation des comptes pour la période du 12 décembre 2022 au 22 janvier 2023

7. URBANISME

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Embauche de personnel / Activités hivernales 2023
- 8.2 Programme « Camp de jour » et « Camp Ado » 2023 / Embauche de coordonnateurs adjoints et chefs de programme
- 8.3 Signatures de l'entente de prêt de locaux avec la Polyvalente Benoît-Vachon (PBV) dans le cadre des programmes « Camp de jour » et « Camp Ado » pour la période estivale 2023

9. INGÉNIERIE

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ INCENDIE

12. DIRECTION GÉNÉRALE

12.1 Entente de collaboration relativement aux travaux de réfection de la route 173 (boulevard Vachon Sud – entre la rue Belair et la rivière Carter) sur une distance d'environ 446 mètres

12.2 Signatures d'une entente avec le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin autorisant la réalisation des travaux de raccordement des services municipaux sur le lot 3 254 415 du Cadastre du Québec (site de l'École l'Éveil)

13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

14. QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^e Hélène Gagné, OMA

Greffière.